



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

ACCES A L'AIDE ALIMENTAIRE ET A L'HYGIENE POUR LES PERSONNES PRECARISEES BILAN AU 5 NOVEMBRE DES DISPOSITIFS PERENNES ET EXCEPTIONNELS FINANCES PAR L'ETAT

Arras, le 5 novembre 2020

La crise sans précédent que traverse notre pays a mis en exergue le besoin d'accompagner le secteur associatif dans la fourniture de denrées et de produits d'hygiène aux personnes en difficulté, ainsi que de soutenir ce dernier dans son adaptation. Ainsi des dispositifs et des enveloppes financières sans précédent ont été et sont encore déployés.

1°) Le financement de l'aide alimentaire

Face à la situation exceptionnelle les dispositifs d'aide alimentaire ont été soutenus à travers une dotation globale départementale de près de 1 058 200 € de subventions directes aux associations œuvrant dans ce champ. **A cette dotation exceptionnelle (la dotation annuelle classique étant de l'ordre de 230 000 euros), s'ajoute une subvention exceptionnelle de 470 000 euros à destination de la banque alimentaire du Pas-de-Calais (20 000 euros versés lors de la première période de confinement, 450 000 euros d'ici la fin novembre)** ainsi qu'une participation du Conseil départemental votée en juillet pour soutenir le secteur.

2°) La mise en place des « chèques services »

Un dispositif exceptionnel de distribution de chèques services, appelé Chèques d'Accompagnement Personnalisé (CAP) a été lancé dès le mois d'avril pour permettre aux personnes sans domicile et sans ressource d'acheter des produits d'alimentation et d'hygiène. Cette aide vient en complément des actions des collectivités locales et des associations œuvrant dans le domaine de la solidarité, qui restent indispensables.

Ce dispositif a priorisé les personnes qui n'ont pas accès à une offre alimentaire et de première nécessité et qui vivent à la rue, en campements ou squats, à l'hôtel ou dans des structures d'hébergement en diffus.

D'un montant unitaire de 3,50 € ces chèques ont été distribués par 6 associations de solidarité agréées à destination des personnes précarisées ou via des opérateurs secondaires implantés territorialement renforçant la proximité de l'offre pour l'utilisateur.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



[@prefetpasdecalais](https://www.facebook.com/prefetpasdecalais)



[@prefet62](https://twitter.com/prefet62)

Près de 100 000 chèques ont été distribués pour un montant approchant 350 000 € .

Ces chèques peuvent être utilisés auprès de plus de 220 000 enseignes, sans limitation de montant ou de quantité. Ils seront utilisables jusqu'au 31 décembre 2020.

Parallèlement, dans un souci d'aider les familles en difficulté à accéder à ces biens de première nécessité, près de 50 000 Chèques d'Urgence Alimentaire (CUA) ont été distribués, avant l'été, via les CCAS / CIAS ou associations sur les territoires où le besoin était le plus prégnant, pour un montant de près de 175 000 €.

Depuis le début de la crise sanitaire, près de 150 000 chèques ont été distribués dans le département représentant un équivalent de 525 000 €.

Ainsi, au 19 octobre 2020, tous dispositifs confondus, ce sont plus de 1 583 200 € qui sont mobilisés au bénéfice des acteurs de l'aide alimentaire et de leurs bénéficiaires.

La Direction départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) a été chargée de l'organisation et de la coordination de ce dispositif exceptionnel.

3°) L'installation d'une instance départementale de coordination

Afin de permettre, sur le long terme, de coordonner au mieux et d'améliorer la qualité du service rendu à l'utilisateur, une instance de coordination départementale des dispositifs d'aide alimentaire a été mise en place le 8 septembre.

Cette instance a pour objectif de créer un espace de dialogue durable entre les acteurs de l'aide alimentaire, de permettre de dresser un état des lieux, de faire un retour d'expérience sur la crise sanitaire mais également de capitaliser les bonnes pratiques.

Elle a mobilisé près de 50 participants, acteurs institutionnels et de terrain, tous ayant envie de travailler pour améliorer le maillage et permettre à chaque personne dans le besoin d'accéder au service adéquat.

En vue d'alimenter la réflexion de la prochaine rencontre de l'instance, plusieurs groupes de travail thématiques ou territoriaux devraient se mettre en place avant la fin de l'année dans un objectif de développement de la qualité de l'offre.

Louis Le Franc, préfet du Pas-de-Calais, tient à apporter son soutien aux associations venant en aide aux personnes les plus fragiles du département, particulièrement touchées par la crise sanitaire, notamment en cette période de confinement.

Pour plus d'informations : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/covid-19-hebergement-durgence>